

# Journal du RAM

RENCONTRE ET RESSOURCE • ÉCOUTE DES ATTENTES ET BESOINS • LIEU D'ÉCHANGES ET D'ANIMATION • ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROFESSIONNALISATION • INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET JURIDIQUES • SENSIBILISATION À L'ÉVEIL DU JEUNE ENFANT



## Sommaire

- P.2 - 3** ● Édito / Qu'est qu'un RAM ? / Dossier pédagogique
- P.4 - 5** ● Rétrospectives en images
- P.6 - 7** ● Poème pédagogique / Dossier juridique
- P.8** ● Info juridique / Prog'ram à venir / Livres pour enfants / Mots croisés / Ouvrages pour les professionnelles

## ÉDITO

Bonjour,  
Pour commencer, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année ainsi qu'à vos proches, sans oublier les enfants que vous accueillez et leur famille !  
Voici le numéro 4 du journal du RAM. Pour info, ce journal et les précédents sont consultables sur le site de la ville des Lilas.  
Nous avons choisi de vous parler d'un sujet que nous abordons souvent lors des accueils jeux au RAM. Il s'agit de l'objet transitionnel qu'on nomme plus souvent « doudou ».

Comme beaucoup de salariés, vous êtes soumises à l'obligation de discrétion professionnelle pour toutes les informations dont vous pourriez avoir connaissance concernant les enfants et leurs familles et réciproquement. Un article de ce journal traite de ce sujet.

Sans oublier les photos du dernier trimestre 2015, riche en événements (sortie au potager du parc Lucie-Aubrac, spectacle à la bibliothèque, réunion pédagogique sur le thème du jeu, etc.).  
Au plaisir de vous accueillir aux futures actions proposées par le RAM.  
Bonne lecture,

**Béatrice et Ghislaine**  
L'équipe du RAM

## Relais Assistantes Maternelles (RAM)

**RAM : 10, cour Saint-Paul**  
**Tél. : 01 55 86 98 60**

Responsable  
Ghislaine Zolty-Villette

Ouvert **sur rendez-vous**  
du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h30 et de  
14h à 17h,

le jeudi jusqu'à 18h30  
et un samedi par mois  
de 9h à 12h.

## Qu'est-ce qu'un RAM ?

● Le relais est un espace de jeux et d'éveil. Les enfants y rencontrent d'autres enfants et adultes, tout en se familiarisant en douceur à la vie en collectivité. Des matinées (sur inscription) sont organisées **pour les enfants** sous la responsabilité de leur assistante maternelle ou garde à domicile.

● **Parents et futurs parents** y trouveront une écoute individualisée, une information et un accompagnement sur les modes d'accueils et les démarches en tant qu'employeur : réunion collective en Mairie tous les 2 mois « *Tout savoir sur les lieux d'accueil de la petite enfance* » ; accompagnement dans les démarches administratives (comment trouver et

employer une assistante maternelle ou garde à domicile, établir un contrat de travail...), information sur les différentes prestations de la CAF et du Conseil Départemental.

● **Assistantes maternelles et gardes à domicile** y trouveront des informations sur les démarches et les droits en tant que salarié, un soutien pédagogique. Des rencontres avec d'autres assistantes maternelles ou gardes à domicile permettant l'échange d'expériences. Un lieu ressource de documentation professionnelle et des réunions collectives à thème animées par un intervenant sont régulièrement proposées.

## Dossier pédagogique - Le doudou

**Le concept d'objet transitionnel a surtout été élaboré par Donald Winnicott. Il s'agit du premier objet matériel possédé en propre par le bébé. Bien que l'objet transitionnel ne fasse pas partie de son propre corps, bébé ne le reconnaît pas encore comme appartenant à l'environnement. C'est pourquoi on l'appelle transitionnel. L'enfant a la capacité de créer, d'imaginer, d'inventer, de concevoir un objet et d'initier avec lui une relation affectueuse. Un objet transitionnel peut être un ourson, un édredon, une couverture, un foulard... L'objet transitionnel apparaît entre 4 mois et 1 an au moment où la mère, prise par ses occupations, commence à s'éloigner un peu de son bébé. Il l'aide à rétablir une certaine continuité menacée par la séparation avec la mère.**

### Objet transitionnel :

Comme le dit si bien le terme créé par le Docteur Donald Winnicott, il est objet de transition. « Doudou » est en partie la mère et en partie l'enfant, intermédiaire entre le réel et l'imaginaire, la présence et l'absence, la sécurité et l'aventure. Il est l'objet de tous les possibles et de toutes les attentes. Présent en toutes circonstances, « doudou » permet à l'enfant d'accepter l'absence de sa mère, puisqu'une partie d'elle est avec lui. Il permet de tester toutes les nouvelles expériences affectives, physiques ou autres, sans remettre en question l'équilibre intérieur de l'enfant, il lui sert de rempart protecteur face à l'inconnu ! Il est le lieu d'expression de tous les sentiments, parfois câliné, parfois franchement malmené. « Doudou » constitue un espace neutre où rien n'est contesté. Cet objet est à la fois une partie de lui, mais aussi le premier objet considéré comme quelque chose qui n'est pas lui : l'entrée du « doudou » dans la sphère de l'enfant constitue le passage vers une relation d'objet, c'est-à-dire vers la possibilité de percevoir un objet nettement différencié du sujet.

Objet généralement doux au toucher, il permet au bébé de lutter contre l'anxiété en gardant

un minimum de sentiment de contrôle. Même si ce contrôle n'est plus aussi absolu que celui que lui conférerait son omnipotence, il s'agit tout de même d'un contrôle par la manipulation. Apprendre c'est supporter l'absence. L'identité d'un enfant se construit sur un manque, sur une frustration, sur une réponse mal adaptée à son désir. Winnicott, en élaborant sa théorie sur l'objet transitionnel nous montre comment l'enfant met en place des stratégies de substitution au manque et développe ainsi sa capacité de penser.

Dans un premier temps, la mère suffisamment bonne s'adapte tellement bien au désir de l'enfant, que celui-ci a l'illusion que le sein maternel fait partie de lui. Petit à petit cette adaptation décroît au fur et à mesure que l'enfant devient apte à tolérer les conséquences de la frustration. Ainsi la mère désillusionne l'enfant qui va prendre conscience d'un monde extérieur. L'objet transitionnel prendra en quelque sorte, la place de l'illusion et aidera le nourrisson à supporter l'anxiété qui accompagne l'absence de sa mère en gardant celle-ci symboliquement présente. Il déplacera ses possibilités de relation sur des êtres déjà familiers puis, sur des

étrangers. L'objet transitionnel sera désinvesti et à sa place s'installeront les intérêts culturels, la vie imaginaire, la création. L'enfant va alors développer ses capacités d'abstraction, être capable de conceptualiser ce qui est indispensable pour apprendre. Du seuil de tolérance à la frustration de l'enfant, va dépendre sa capacité à supporter la remise en cause de l'apprentissage. Apprendre c'est modifier la représentation qu'on a d'un savoir pour la rendre plus opérante. Pour modifier une représentation, il faut accepter d'abandonner l'initiale pour intégrer la nouvelle.

Cet objet, que l'on associe d'habitude au doudou ou à l'ours en peluche, est la première possession du bébé qui lui donne un nom, puis s'arroge des droits sur lui : il le câline, l'aime, le mutile. L'objet survivra à cet amour et à cette haine. Mais, peu à peu, il sera désinvesti, puis relégué dans les limbes. Il ne sera pas oublié, il prendra juste sa signification. L'enfant n'aura donc pas à faire le deuil. Mais grâce à lui, il aura pu vivre une expérience affective fondatrice.

« Apprendre, ce n'est pas seulement mettre en jeu son intelligence et sa mémoire, c'est pouvoir se confronter avec ses insuffisances, c'est accepter d'abandonner ses certitudes et son illusion de tout savoir ». S. Boimare.

Chez Winnicott : « L'objet transitionnel, objet investi par l'enfant comme substitut maternel et opérant une fonction d'auto-apaisement ».

Cet objet transitionnel est souvent confondu avec les objets suivants. Ils sont tous nécessaires à l'enfant qui les utilise.

#### L'objet mamaïsé (cf. F. Dolto)

Il est celui qui a été porté dans le « giron » maternel et ainsi « aromatisé » au parfum naturel de la mère et à celui de la lactation. Cela peut être un foulard qu'elle recharge tous les soirs, un tee-shirt qu'elle a porté, un tissu... Il est important que l'objet mamaïsé fasse l'aller-retour tous les jours, car en restant dans l'appartement de l'assistant maternel, il s'imprègnerait de l'odeur de son logement et perdrait le parfum de sa maman.

#### L'objet précurseur (cf. H. Storck)

C'est une partie du corps de la mère dont l'enfant croit qu'elle est à lui, dont il souhaite avoir la libre disposition, qu'il considère lui appartenir : la mèche de cheveux du parent qu'il tripote à l'endormissement, un coin de peau qu'il caresse quand il est dans les bras, le mamelon qu'il tétouille sans téter.

#### L'objet Fétiche (cf. E. Bick)

Les professionnels et parfois les parents le proposent si souvent à l'enfant, même lorsqu'il n'en a pas besoin, qu'il devient une sorte de fétiche ou d'amulette. Les adultes espèrent que cet objet sera capable de remplacer une mère absente, d'éviter frustration, chagrin et souffrance à l'enfant. Ils font souvent l'erreur, de manière quasi superstitieuse de croire que cet objet garantira que tout se passera le mieux dans le meilleur des mondes. A leur suite, l'enfant croira qu'il ne peut s'en passer sans danger.

#### L'objet oral (cf. S. Freud)

C'est, en particulier, un objet que l'enfant a plaisir à mettre en bouche et dont la succion, le têtèment lui procure de l'apaisement (que ce



soit une tétine, un tissu, le pouce, les doigts...) Souvenons-nous par ailleurs que la succion en augmentant la salivation favorise une meilleure digestion (le tout petit n'a pas encore les sucs gastriques nécessaires).

#### Les objets familiers (cf. C. Cheboldaëff)

Ce sont certains jouets, les peluches, les poupées, ceux que l'enfant adopte momentanément ou plus longtemps et auxquels il est attaché. Il souhaite les avoir avec lui tout comme les dames mettent dans leur sac à main toutes sortes d'objets qui ne sont pas indispensables mais qu'elles ne veulent pas laisser chez elle.

**Le plus important à retenir c'est que les objets/objets de l'enfant soient toujours à sa disposition. Lui seul sait quand ils lui sont indispensables. Son sentiment de compétence, son identité, son sentiment de sécurité dépendent de l'utilisation qu'il pourra en faire.**

Sources :  
« Jeu et réalité »  
Donald Winnicott - Folio essais.  
« Les objets transitionnels »  
Donad. Winnicott - Payot.

# Rétrospectives en images

## • Accueils jeux



## • Bibliothèque



# Rétrospectives en images

## • Fêtes de fin d'année



## • Semaine du goût



## • Part'âges d'histoires



## • Conférence : « le jeu et le jeune enfant »





*Vous dites :*  
*c'est fatigant de fréquenter les enfants.*  
*Vous avez raison.*  
*Vous ajoutez :*  
*parce qu'il faut se mettre à leur niveau,*  
*se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit.*  
*Là, vous avez tort.*  
*Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.*  
*C'est plutôt le fait d'être obligé de s'élever*  
*jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.*  
*De s'étirer, de s'allonger, de se hisser*  
*sur la pointe des pieds.*  
*Pour ne pas les blesser.*

*Janusz Korczak*  
*"Quand je reviendrai petit"*

## L'assistante maternelle est une professionnelle qui accueille des enfants à son domicile.

La relation particulière qui se noue avec les parents du jeune enfant accueilli, va souvent au-delà de la relation classique d'un employeur avec son salarié. En effet, proche de l'enfant, l'assistante maternelle se saisira d'informations qui relèvent de la vie privée des parents, des enfants et plus généralement, de la famille. Le sort de ces nombreuses informations et confidences pose question, dans la mesure où, la dimension professionnelle de l'accueil ne doit jamais être oubliée.

Distance et proximité, capacité d'échange et réserve... trouver le positionnement professionnel adapté n'est pas chose aisée.

### Les notions essentielles:

#### I. Le respect de la vie privée: limite à la liberté d'expression.

L'article 9 du code civil dispose que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». C'est un droit fondamental à l'intimité qui doit être respecté, par exemple, lors d'une prise de parole.

Face à une atteinte manifeste, chaque individu est en droit de demander justice à l'auteur du préjudice, en mettant en œuvre sa responsabilité civile.

Ce droit est amplifié par le droit européen et notamment l'article 8 de la Commission Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 novembre 1950, qui précise que « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

#### II. La discrétion professionnelle: traduction du lien de confiance entre employeur et salarié

L'assistante maternelle n'est pas soumise au secret professionnel mais à une obligation de discrétion professionnelle (annexe 4-8 du code de l'Action Sociale et des Familles -référentiel de l'agrément) pour toute information dont elle pourrait avoir connaissance dans l'exercice de ses fonctions, notamment concernant les enfants et familles des enfants qui l'emploient.

L'obligation de discrétion professionnelle, née du contrat de travail, signifie que l'assistante maternelle n'a pas à révéler des informations ou faits privés. Il en va de même pour son employeur!

Le manquement à cette obligation pourrait justifier une mesure disciplinaire pouvant conduire jusqu'au licenciement pour faute.

#### III. L'atteinte à l'intimité: un interdit sanctionné pénalement dans des circonstances particulières

L'article 226-1 du code pénal précise que « est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui:

- en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel
- en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé. »

#### Au niveau du contrat de travail et de la relation contractuelle

Dans le cadre du contrat de travail, il existe pour tout salarié, une obligation de loyauté envers son employeur.

Cette obligation signifie que l'assistante maternelle ne doit pas révéler d'informations dont elle a connaissance pendant, ou à l'occasion, de l'exercice de sa profession.

Ainsi les confidences, mais aussi la connaissance de certaines informations relatives à l'état de santé de l'enfant accueilli ou à une éventuelle procédure judiciaire (notamment divorce, ...) doivent faire l'objet de la plus grande discrétion.

### La relation avec un tiers

#### I. Avec les collègues:

Les assistantes maternelles, lorsqu'elles se rencontrent ont tendance à partager leurs expériences et parfois ressentent le besoin de ces échanges pour évacuer des situations vécues comme pesantes. Ces moments d'échanges doivent se faire uniquement durant des moments spécifiquement prévus pour cela comme les ateliers d'analyse de la pratique professionnelle. Dans d'autres circonstances, l'assistante maternelle doit s'astreindre à évoquer les situations en préservant, autant que faire se peut, l'anonymat des protagonistes. Ces échanges doivent se faire en dehors de la présence des enfants, concernés ou pas.

#### II. Avec d'autres professionnelles

Rappelons que la PMI a pour vocation la protection maternelle et infantile mais a aussi compétence pour tout ce qui concerne l'accueil des enfants chez l'assistante maternelle.

Ainsi une professionnelle qui éprouve une difficulté avec un enfant ou une famille, peut solliciter la PMI pour avoir un accompagnement dans son exercice professionnel.

Dans ce cas, il ne peut être reproché à la professionnelle de rompre son obligation de discrétion dans la mesure où les professionnelles de PMI sont dans leur domaine de compétence et surtout sont soumises à l'obligation de secret professionnel.

#### III. Avec les parents

Les parents employeurs sont en droit d'attendre de leur salarié une protection des éléments confiés. Ils doivent également respecter la vie privée de l'assistante maternelle. Certains comportements au domicile de l'assistante maternelle peuvent être, à juste titre, vécus comme une violation de son intimité.

Que faire, face à des comportements de parents ressentis comme un manque de respect de la vie privée?

- se positionner sur les modalités d'accès au domicile lors de la signature du contrat d'accueil et du contrat de travail.
- évoquer sa propre perception de la discrétion professionnelle en détaillant les mesures concrètes mises en œuvre de son côté.
- organiser un espace d'accueil afin de préserver sa famille et les autres enfants accueillis.
- en cas de comportements abusifs, les évoquer « à froid » avec les parents en rappelant les règles posées initialement.
- prendre conseil auprès d'autres professionnels, PMI, RAM...
- en parler en analyse de la pratique.

Bien entendu le signalement aux services compétents de certaines informations, lorsqu'elles concernent des situations préoccupantes voire des suspicions de maltraitances, ne sera pas considéré comme fautif. Un non-respect de l'obligation de signalement auprès des services sociaux peut être sanctionné

# Info juridique - Rémunération horaire minimale

(Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016)

Pour information, le SMIC a augmenté de 0,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est ainsi passé de 9,61 euros à 9,67 euros bruts de l'heure. Soit pour une assistante maternelle :  $9,67 \times 0,281 = 2,72$  euros brut (soit 2,09 euros net)

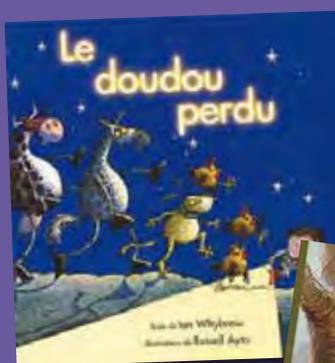
Le SMIC est un minimum légal. Le salaire de l'assistante maternelle résulte d'une négociation employeur/employé et peut donc être supérieur au SMIC. Cependant, seul le salaire minimum est revalorisé chaque 1<sup>er</sup> janvier. Si le salaire de l'assistante maternelle est supérieur à ce montant, l'employeur n'a aucune obligation de revalorisation

## Prog'ram à venir

### • Renseignements et inscriptions au RAM

- Séances Accueils jeux au RAM
- Rencontres intergénérationnelles « Part'âges d'histoires » autour du projet lecture d'histoires avec le club des Hortensias
- Séances à la bibliothèque des Lilas
- Rencontre animée par la psychologue du service Petite enfance sur le thème « Le rôle de l'assistante maternelle ? »
- Rencontre avec le service PMI et le service petite enfance de la ville.
- Atelier couture : confection de jeux pédagogiques
- Potager du RAM : semis pour les plantations du printemps

## Livres pour les enfants



## Mots croisés

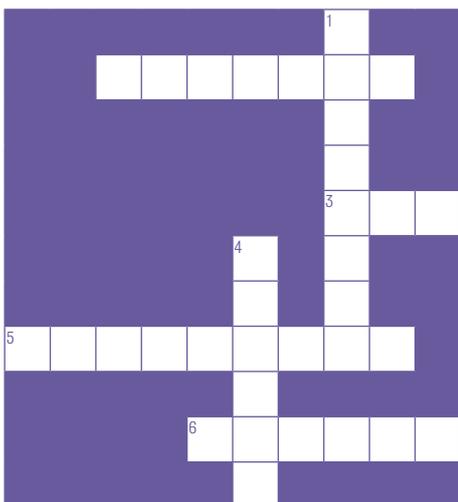
### Mots croisés sur le thème de l'objet transitionnel

#### Vertical

- 1. ancienne appellation pour désigner une assistante maternelle
- 4. petit nom qu'on lui donne couramment

#### Horizontal

- 2. le bébé le boit parfois à température ambiante
- 3. nous aimons vous y accueillir
- 5. elle aide l'enfant à s'endormir
- 6. prénom de ce célèbre pédagogue qui a beaucoup écrit sur ce sujet



## Ouvrages pour les professionnelles

